

RÈGLE EXPÉRIMENTALE WORLD SAILING

21-05 ANNEXE WF – RÈGLES DE COURSE WINGFOIL

Selon la réglementation 28.1.5(b), World Sailing a approuvé l'utilisation de cette règle telle que rédigée dans ce document.

Cette règle s'applique si la version en vigueur de la règle est incluse dans l'avis de course.

CONTEXTE ET RÉSULTAT ESCOMPTÉ

La pratique du wingfoil déclenche l'enthousiasme dans le monde entier, des épreuves commencent à s'organiser et l'association de classe a demandé le statut de classe World Sailing. Afin d'assurer un déroulement homogène des épreuves, le comité des règles de course de World Sailing, après avoir consulté l'association de classe, a publié cette règle expérimentale.

QUI PEUT UTILISER CETTE RÈGLE EXPERIMENTALE ?

Toute autorité organisatrice souhaitant organiser une épreuve de wingfoil.

L'utilisation de cette règle expérimentale ne nécessite pas d'accord de l'autorité nationale selon la règle 86.3.

MODIFICATIONS AUX RÈGLES DANS L'ANNEXE WF

Les règles de cette annexe peuvent être modifiées comme permis par la règle 86.1. Une autorité organisatrice qui, par exemple, souhaite autoriser les wingfoils à toucher les marques, peut le préciser dans l'avis de course ou les instructions de course, en se référant à la règle WF3.31.

VALIDITÉ

Cette règle expérimentale a le statut de règle test, applicable jusqu'au 31 décembre 2024, sauf changement ou annulation avant cette date par World Sailing.

World Sailing peut modifier cette règle expérimentale et diffuser une nouvelle version. La nouvelle version devra être utilisée sur les épreuves n'ayant pas encore débuté et pourra être utilisée sur les épreuves en cours, si une information adaptée concernant les modifications est faite auprès des concurrents.

RETOURS

Le comité des règles de course de World Sailing souhaiterait recevoir des retours relatifs à l'utilisation de cette règle expérimentale. Ces retours permettront de modifier cette règle expérimentale pour l'adapter aux besoins de la communauté wingfoil.

Un représentant de l'autorité organisatrice doit envoyer un rapport à World Sailing peu de temps après l'épreuve, en décrivant les expériences vécues avec cette règle expérimentale. Si possible, merci d'y inclure les avis des concurrents. Le rapport doit être envoyé à rules@sailing.org, en mentionnant la référence DR21 05 – Annexe WE, et en mettant en copie l'adresse cca@ffvoile.fr

ANNEXE WF

RÈGLES DE COURSE WINGFOIL

Lorsque mentionné dans l'avis de course, les courses de parcours Wingfoil doivent être courues selon Les Règles de Course à la Voile 2021-2024, telles que modifiées par cette annexe. Le terme « bateau » utilisé partout ailleurs dans les règles de course signifie « wingfoil » ou « bateau » selon les besoins.

Note : les règles des autres compétitions de wingfoil (comme le Freestyle, les vagues, le Big Air, la Vitesse) ne sont pas incluses dans cette annexe.

Version 1.0 Juin 2021

MODIFICATIONS AUX DÉFINITIONS

Les définitions *Route libre derrière* et *route libre devant*, *engagement*, *Place à la marque*, *Bord*, *tribord* ou *bâbord* et *Zone* sont modifiées comme suit :

Route libre derrière et route libre devant, engagement Un wingfoil est en *route libre derrière* un autre quand son flotteur est derrière une ligne perpendiculaire passant par le point le plus arrière du flotteur de l'autre wingfoil. L'autre wingfoil est en *route libre devant*. Ils sont *engagés* quand aucun des deux n'est en *route libre derrière*. Cependant, ils sont aussi engagés quand un wingfoil situé entre eux établit un engagement sur les deux. S'il existe un doute raisonnable sur le fait que deux wingfoils soient *engagés*, il doit être considéré qu'ils ne le sont pas. Ces termes s'appliquent toujours à des wingfoils sur le même *bord*. Ils s'appliquent à des wingfoils sur des *bords* opposés quand les deux wingfoils naviguent à plus de 90 degrés du vent réel.

Place à la marque *Place* pour un wingfoil pour naviguer sur sa *route normale* pour contourner ou passer une *marque* du côté requis.

Bord, tribord ou bâbord Un wingfoil est sur le *bord*, *tribord* ou *bâbord*, correspondant à la main du concurrent qui serait en avant si le concurrent était en position normale de navigation (naviguant en appui talon avec les deux mains sur le wing et les bras non croisés). Un wingfoil est sur le *bord tribord* quand la main droite du concurrent serait en avant et il est sur le *bord bâbord* quand la main gauche du concurrent serait en avant.

Zone La *zone* autour d'une *marque* sur une distance de 10 mètres. Un wingfoil est dans la *zone* quand une partie quelconque de son flotteur est dans la *zone*.

Ajouter la définition suivante :

Chaviré Un wingfoil est *chaviré* quand son wing est dans l'eau.

WF1 MODIFICATIONS AUX RÈGLES DU CHAPITRE 1

[Pas de modifications]

WF2 MODIFICATIONS AUX RÈGLES DU CHAPITRE 2

13 PENDANT LE VIREMENT DE BORD

La règle 13 est supprimée.

16 MODIFIER SA ROUTE

La règle 16 est modifiée comme suit :

16.1 Quand un wingfoil prioritaire modifie sa route, il doit donner à l'autre wingfoil la *place* de continuer à *se maintenir à l'écart*.

- 16.2** De plus, sur un bord de près, quand un wingfoil *bâbord se maintient à l'écart* en naviguant pour passer sous le vent d'un wingfoil *tribord*, le wingfoil *tribord* ne doit pas abattre s'il en résulte que le wingfoil *bâbord* doit immédiatement modifier sa route pour continuer de *se maintenir à l'écart*.

17 SUR LE MÊME BORD AVANT UN DÉPART TRAVERS

La règle 17 est modifiée comme suit :

Quand, au signal de départ, la route vers la première *marque* est à environ 90 degrés du vent réel, pendant la dernière minute avant son signal de départ, un wingfoil *engagé sous le vent* d'un autre wingfoil sur le même *bord* ne doit pas naviguer au-dessus de la route la plus courte vers la première *marque* tant qu'ils restent *engagés* s'il en résulte que l'autre wingfoil ait besoin d'agir pour éviter le contact, sauf si, ce faisant, il passe rapidement derrière l'autre wingfoil.

18 PLACE À LA MARQUE

La règle 18 est modifiée comme suit :

18.1 Quand la règle 18 s'applique

La règle 18 s'applique entre des wingfoils quand ils sont tenus de laisser une *marque* du même côté et qu'au moins l'un d'eux est dans la *zone*. Cependant, elle ne s'applique pas

- (a) entre un wingfoil s'approchant d'une *marque* et un autre la quittant, ou
- (b) entre des wingfoils sur des *bords* opposés.

La règle 18 ne s'applique plus entre des wingfoils quand la *place à la marque* a été donnée.

18.2 Donner la place à la marque

- (a) Quand le premier wingfoil atteint la *zone*,
 - (1) si les wingfoils sont *engagés*, le wingfoil à l'extérieur à ce moment-là doit par la suite donner au wingfoil à l'intérieur la *place à la marque*.
 - (2) si les wingfoils ne sont pas *engagés*, le wingfoil qui n'a pas atteint la *zone* doit par la suite donner la *place à la marque*.
- (b) Si le wingfoil ayant droit à la *place à la marque* quitte la *zone*, le droit à la *place à la marque* prend fin et la règle 18.2(a) s'applique à nouveau si nécessaire en se basant sur la relation entre les wingfoils au moment où la règle 18.2(a) est à nouveau appliquée.
- (c) Si un wingfoil a obtenu un *engagement* à l'intérieur et, que depuis le moment où l'*engagement* a commencé, le wingfoil à l'extérieur a été incapable de donner la *place à la marque*, il n'est pas tenu de la donner.

18.3 Virer ou empanner

Quand un wingfoil prioritaire *engagé* à l'intérieur doit changer de *bord* à une *marque* pour suivre sa *route normale*, il ne doit pas, jusqu'à ce qu'il change de *bord*, passer plus loin de la *marque* que nécessaire pour suivre cette route. La règle 18.3 ne s'applique pas à une *marque* d'une porte ou à une *marque* d'arrivée et un wingfoil ne doit pas être pénalisé pour avoir enfreint cette règle sauf si la route d'un autre wingfoil a été affectée par l'infraction à cette règle.

SECTION D – PRÉAMBULE

Le préambule de la section D est modifié comme suit :

Quand la règle 21 ou 22 s'applique entre deux wingfoils, les règles de la Section A et de la Section C ne s'appliquent pas.

21 ERREURS DE DÉPART ; EFFECTUER DES PÉNALITÉS

La règle 21.3 est modifiée comme suit :

21.3 Pendant la dernière minute avant son signal de départ, un wingfoil qui s'arrête, qui ralentit de façon significative, ou qui ne progresse pas vers l'avant de façon significative, doit *se maintenir à l'écart* de tous les autres sauf s'il est accidentellement *chaviré*.

22 CHAVIRÉ ; ÉCHOUÉ ; PORTANT ASSISTANCE

La règle 22 est modifiée comme suit :

Si possible, un wingfoil doit éviter un wingfoil qui est *chaviré*, qui est échué, ou qui essaie d'aider une personne ou un navire en danger.

WF3 MODIFICATIONS AUX RÈGLES DU CHAPITRE 3

26 DONNER LE DÉPART DES COURSES

La règle 26 est modifiée comme suit :

Le départ des courses doit être donné en utilisant les signaux suivants. Les temps doivent être comptés à partir des signaux visuels ; l'absence d'un signal sonore ne doit pas être prise en considération.

<i>Minutes avant le signal de départ</i>	<i>Signal visuel</i>	<i>Signal sonore</i>	<i>Signification</i>
3	Pavillon de classe	Un	Signal d'avertissement
2	Pavillon U ou noir	Un	Signal préparatoire
1	Pavillon U ou noir affalé	Un long	Une minute
0	Pavillon de classe affalé	Un	Signal de départ

29 RAPPELS

La règle 29.1 est supprimée.

30 PÉNALITÉS DE DÉPART

Les règles 30.1 et 30.2 sont supprimées.

Dans la règle 30.4, « numéro de voile » est remplacé par « numéro de concurrent ».

31 TOUCHER UNE MARQUE

La règle 31 est modifiée comme suit :

Pendant qu'il est *en course*, un wingfoil ne doit pas toucher une *marque* au vent.

36 COURSES DONT LE DÉPART EST REDONNÉ OU COURSES RECOURUES

Dans la règle 36(b), la règle 30.2 est supprimée.

WF4 MODIFICATIONS AUX RÈGLES DU CHAPITRE 4

42 PROPULSION

La règle 42 est modifiée comme suit :

42.1 Règle de base

Sauf quand cela est permis dans la règle 42.2, un wingfoil doit concourir en utilisant seulement le vent et l'eau pour augmenter, maintenir ou diminuer sa vitesse.

42.2 Exceptions

- (a) Un wingfoil peut être propulsé par les actions sans assistance du concurrent sur le flotteur.
- (b) Un concurrent peut nager, marcher ou pagayer pendant qu'il est *chaviré*, à condition que le wingfoil n'obtienne pas un avantage significatif dans la course.

- (c) Tout moyen de propulsion peut être utilisé pour aider une personne ou un autre navire en danger.

43 EXONÉRATION

Ajouter une nouvelle règle 43.1(d) :

- (d) Un wingfoil est exonéré s'il enfreint la règle 15 et qu'il n'y a pas de contact.

44 PÉNALITÉS AU MOMENT D'UN INCIDENT

La règle 44.1 est modifiée comme suit :

44.1 Effectuer une pénalité

Un wingfoil peut effectuer une pénalité d'un tour quand il est susceptible d'avoir enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2 ou la règle 31 dans un incident pendant qu'il est *en course*. En remplacement, l'avis de course ou les instructions de course peuvent spécifier l'usage de la pénalité en points ou d'une autre pénalité, auquel cas la pénalité spécifiée devra remplacer la pénalité d'un tour. Cependant,

- (a) quand un wingfoil est susceptible d'avoir enfreint une règle du chapitre 2 et la règle 31 dans le même incident, il n'a pas besoin d'effectuer la pénalité pour l'infraction à la règle 31 ; et
- (b) si le wingfoil a causé une blessure ou un dommage sérieux ou, malgré une pénalité effectuée, a obtenu un avantage significatif ou a causé un désavantage significatif à l'autre wingfoil dans la course ou la série grâce à son infraction, sa pénalité doit être d'abandonner.

50 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENTS DU CONCURRENT

La règle 50.1(a) est modifiée comme suit :

- (a) Les concurrents ne doivent pas porter ou transporter de vêtements ou d'équipement dans le but d'augmenter leur poids. Cependant, un concurrent peut porter un récipient à boisson qui doit avoir une capacité minimale d'un litre et ne pas peser plus d'un kilogramme et demi quand il est plein.

RÈGLES DU CHAPITRE 4 SUPPRIMÉES

Les règles 45, 48, 49, 50.2, 51, 52, 54, 55 et 56.1 sont supprimées.

WF5 MODIFICATIONS AUX RÈGLES DU CHAPITRE 5

63 INSTRUCTIONS

Pour une course d'une série d'élimination qui qualifiera un wingfoil pour concourir à un stade ultérieur d'une épreuve, les règles 61.2 et 65.2 sont supprimées et la règle 63.6 est modifiée comme suit :

- 63.6** Les *réclamations* et les demandes de réparation n'ont pas besoin d'être faites par écrit ; elles peuvent être faites par oral à un membre du jury aussitôt que raisonnablement possible après la course. Le jury peut recevoir les dépositions comme il l'estime approprié et peut communiquer sa décision oralement.

64 DÉCISIONS

Les règles 64.4(a) et 64.4(b) sont modifiées comme suit :

- (a) Quand le jury établit que des écarts au-delà des tolérances acceptables de fabrication ont été causées par un dommage ou une usure normale et qu'ils n'améliorent pas la performance du wingfoil, il ne doit pas le pénaliser. Cependant, le wingfoil ne doit pas courir à nouveau tant que ces écarts n'ont pas été corrigés, sauf si le jury décide qu'il n'y a ou n'y avait pas d'occasion raisonnable de le faire.

- (b) Quand le jury a un doute sur tout sujet concernant la jauge d'un wingfoil, l'interprétation d'une règle de classe ou un sujet concernant un dommage sur un wingfoil, il doit transmettre ses questions avec les faits s'y rapportant à une autorité responsable de l'interprétation de la règle. En prenant sa décision, le jury doit se conformer à la réponse de l'autorité.

70 APPELS ET DEMANDES AUPRÈS D'UNE AUTORITÉ NATIONALE

Ajouter une nouvelle règle 70.7 :

- 70.7** Les appels ne sont pas autorisés dans les disciplines et formats avec des séries d'élimination.

WF6 MODIFICATIONS AUX RÈGLES DU CHAPITRE 6

[Pas de modifications]

WF7 MODIFICATIONS AUX RÈGLES DU CHAPITRE 7

90 COMITÉ DE COURSE ; INSTRUCTIONS DE COURSE ; CLASSEMENT

La dernière phrase de la règle 90.2(c) est modifiée comme suit : « Des instructions orales peuvent être données seulement si la procédure est décrite dans les instructions de course ».

WF8 MODIFICATIONS À L'ANNEXE A

A1 NOMBRE DE COURSES ; CLASSEMENTS GÉNÉRAUX

La règle A1 est modifiée comme suit :

Le nombre de courses programmées et le nombre requis de courses à valider pour constituer une série doivent être précisés dans l'avis de course ou les instructions de course. Si une épreuve comporte plus d'une discipline ou format, l'avis de course ou les instructions de course doivent préciser la façon dont les classements généraux seront calculés.

A5 SCORES DÉTERMINÉS PAR LE COMITÉ DE COURSE

La règle A5.2 est modifiée comme suit :

- A5.2** Un wingfoil qui n'a pas *pris pas le départ*, qui n'a pas *effectué le parcours*, qui n'a pas *fini*, qui a abandonné ou qui a été disqualifié doit recevoir les points de la place d'arrivée correspondant au nombre de wingfoils inscrits dans la série plus un ou, dans une course d'une série d'élimination, au nombre de wingfoils dans cette poule.

WF9 MODIFICATIONS À L'ANNEXE G

L'annexe G est modifiée comme suit :

ANNEXE G – IDENTIFICATION

Chaque wingfoil doit être identifié comme suit :

- (a) Chaque concurrent doit recevoir et porter un dossard avec un numéro personnel de compétition de trois chiffres maximum. Le dossard doit être porté de façon à avoir le numéro de compétition clairement visible.
- (b) Les numéros doivent être inscrits aussi haut que possible sur le devant, le dos et les manches du dossard. Ils doivent être d'au moins 20 cm de hauteur dans le dos et d'au moins 6 cm de hauteur sur le devant et sur les manches.
- (c) Les numéros doivent être en chiffres arabes, d'une même couleur unie, clairement lisibles et d'une police disponible dans le commerce offrant une lisibilité égale ou supérieure à Helvetica. La couleur des numéros doit contraster avec la couleur du dossard.